

Division des Personnels
Bureau du premier degré
public

Appel n°1
Affaire suivie par
Sandrine Hüni
Téléphone
04 74 45 58 47
Courriel
ce.ia01-diper@
ac-lyon.fr

10 rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse
CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 13 janvier 2020

L'inspectrice d'académie-directrice
académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et messieurs les enseignants du
premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : mouvement départemental 2020 - appel à candidature n°1 relatif à un poste à profil vacant à la rentrée scolaire 2020.

Le poste de direction à décharge complète de l'école élémentaire la Forge à Oyonnax (15 classes), située en réseau d'éducation prioritaire (REP+), est à pourvoir à titre définitif au 1^{er} septembre 2020.

Cet appel est ouvert uniquement aux enseignants inscrits sur la liste d'aptitude de direction.

Les personnels intéressés adresseront leur dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche en annexe **à leur inspecteur de circonscription pour le mercredi 12 février au plus tard qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le mardi 18 février au plus tard.** Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de la date et de l'horaire de leur entretien par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (**@ac-lyon.fr**).

Le candidat retenu sera nommé au 1^{er} septembre 2020 sur le poste et ne sera pas autorisé à candidater à tout appel ultérieur.



Marilyne Rémer



Fiche de candidature
Poste de direction de l'E.E.PU La Forge à Oyonnax

à retourner accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV à votre inspecteur de circonscription **pour le mercredi 12 février délai de rigueur** qui le transmettra à la division des personnels 1^{er} degré public (ce.ia01-diper@ac-lyon.fr) **pour le mardi 18 février**

NOM : **Prénom :**

Date de naissance :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr
(adresse sur laquelle sera envoyée votre convocation à l'entretien)

Affectation à la rentrée scolaire 2019 :

A titre définitif A titre provisoire

A _____ le, _____

Signature de l'intéressé(e)

Observations de l'IEN de la circonscription d'origine :

Nom, prénom, date et signature de l'inspecteur de l'éducation nationale

Postes en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +)

Les écoles situées en REP+ inscrivent leur projet d'école dans le contrat d'objectifs des réseaux Ampère et Lumière

Les écoles situées en REP inscrivent leur projet d'école dans le contrat d'objectifs du réseau d'Arbent ou de St Rambert .

Elles ont obligation de mettre en place l'accompagnement éducatif.

Intitulé du poste

Directeur d'école élémentaire ou maternelle en REP ou REP+

Modalités d'affectation

Inscription sur la liste d'aptitude de direction

Descriptif des missions

Les directeurs d'écoles situées en REP ou REP+ remplissent les missions ordinaires de direction auxquelles s'ajoutent :

- la participation au comité de pilotage du réseau
- la mise en place de l'accompagnement éducatif
- le travail en partenariat avec les dispositifs et services sur le territoire (PRE, service de droit public, services sociaux, associations, Service Civique...)
- le suivi renforcé des retards et absences dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme
- le pilotage de la mise en œuvre d'évaluations diagnostiques prioritairement en CP et en CM1 (années d'entrée dans un nouveau cycle) avec la transmission des résultats à l'IEN
- la participation au pilotage de continuité école-collège en particulier dans la mise en place du conseil école-collège
- la mise en œuvre d'une commission de suivi des élèves en grande difficulté ou difficiles
- le renforcement de la coopération avec les familles (animation d'un espace parents, organisation de journées "classes ouvertes en activité", formation des parents représentants, conduite d'un entretien personnalisé à l'entrée en PS, en CP, organisation d'actions d'informations et d'échanges ...)
- l'animation de temps de travail en équipe dans le cadre du suivi des élèves, l'orientation de l'action pédagogique, de la continuité pédagogique, de projets pédagogiques en lien avec le projet de réseau
- l'impulsion et l'accompagnement des équipes (de cycle, d'école) dans la mise en œuvre du plan de formation spécifique REP+
- la participation à l'animation d'actions de formation dédiées à l'Education prioritaire REP+
- l'accueil et l'accompagnement de nouveaux enseignants entrant dans l'Education prioritaire
- le recueil d'indicateurs définis par le comité de pilotage dans le cadre de la démarche d'auto évaluation du réseau